

Affaires Culturelles

REF : DAC2016009

Signataire : TA/HR

Séance du Conseil Municipal du 15/12/2016

RAPPORTEUR : Magali CHERET

OBJET : Convention de coopération culturelle et patrimoniale 2016 - 2019 entre la Commune d'Aubervilliers et le Conseil départemental de la Seine Saint-Denis.

EXPOSE :

Le département de Seine-Saint-Denis développe de nombreux partenariats dans l'ensemble des champs artistiques et culturels du territoire. Sa politique culturelle se construit autour d'orientations majeures qui rejoignent celles portées par la Commune d'Aubervilliers comme :

- la structuration d'une offre artistique et culturelle durable ;
- le renforcement de l'action culturelle et des médiations afin de faciliter l'accès de la population dans son ensemble aux œuvres, aux artistes et aux équipements culturels ; un soutien aux efforts des acteurs culturels et patrimoniaux en la matière ;
- le développement de l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie et l'encouragement des pratiques artistiques en amateur ;
- la valorisation des patrimoines, matériels et immatériels, en tant qu'objet culturel ;
- la coopération culturelle entre les territoires.

Cette intervention du Département s'incarne notamment dans un dispositif majeur mis en place avec les villes : *les conventions de coopération culturelle et patrimoniale*. Cet outil permet, entre les Villes et le Département, d'identifier des axes structurants de la politique culturelle locale et les leviers de son développement. Par un soutien financier ciblé sur quelques projets spécifiques, le Conseil départemental se positionne comme un coproducteur auprès de chaque ville. Ce document contractuel peut permettre également de susciter des mises en réseau et des synergies avec d'autres villes, en dépassant la logique de projets circonscrite au territoire d'une ville, mais en l'intégrant dans un ensemble plus vaste, au bénéfice des habitants et des créateurs.

Dans le prolongement des conventions de coopération culturelle et patrimoniale signées entre la Commune et le Département sur la période 2010-2012 et 2013-2015, la présente convention qui est présentée au Conseil municipal définit le périmètre du partenariat et arrête les moyens d'action et les ressources partagées du partenariat. Elle s'inscrit autour de quatre axes stratégiques pour la période 2016-2019 :

- Axe 1 : Culture et société
- Axe 2 : Développement de la politique d'éducation artistique et culturelle
- Axe 3 : L'art et la culture dans l'espace public
- Axe 4 : La valorisation patrimoniale

Dans ce cadre, les actions suivantes seront coproduites par la Commune et le Conseil départemental pour la saison 2016-2017 :

projet	Participation financière du CG
Soutien au projet « rencontre des jonglages »	6 000 €
Soutien aux projets « d'éducation artistique et culturelle » à destination de l'enfance et de la jeunesse	15 000 €
Soutien au projet « Pépinières / Ferme Mazier »	3 000 €
Soutien au projet « Mois de la photographie »	6 000 €
Soutien au projet « La Piscine » dans le cadre de « De Visu »	6 400 €
Total	36 400 €

Il faut noter que le projet « La Piscine » est pris en charge totalement par le Conseil départemental dans le cadre de l'action « De Visu », portée par le Département. Concernant les autres projets, portés à l'initiative de la Direction des affaires culturelles d'Aubervilliers, l'apport du département est compris entre 13 et 37.5% (sachant que d'autres partenaires contribuent également au financement de ces projets).

L'enveloppe financière globale de ces actions s'établit donc à 36 400 € versés en 2016.

Les actions soutenues pour les saisons à venir feront l'objet d'annexes qui seront présentées au Conseil municipal.

La signature de cette convention quadriennale avec le Conseil départemental participe du renforcement de la politique culturelle municipale, en lien avec le projet d'action municipale de la ville, en consolidant son action et en dotant les projets d'une assise financière renforcée.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Mme la Maire à signer la convention de coopération culturelle et patrimoniale 2016-2019 avec le Conseil départemental de la Seine Saint-Denis.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 33

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 DECEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 15 Décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 06 décembre 2016, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, MM. KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, MERCADER Y PUIG Maria. M. RUER Marc Adjoints à la Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, M. GARNIER Daniel, Mmes YONNET Evelyne, KHELAF Djamilia, MM. AIT-BOUALI Omar, RACHEDI Hakim, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme CHERET Magali	Représentée par :	M. BEAUDET Pascal
M. KAMALA Kilani	Représenté par :	Mme VALLY Sophie
Mme TLILI Leïla,	Représenté par :	M. TLILI Mohamed Fathi
Mme KOUAME Akoua Marie	Représentée par :	M. CHOUDER Fethi
Mme NEDELEC Soizig	Représentée par :	M. DAGUET Anthony
M. CHIBAH Salah	Représenté par :	Mme GRARE Laurence
M. SANON Guillaume	Représenté par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	Mme KHELAF Djamilia
M. VANNIER Jean-Yves	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. LOGRE Benoit	Représenté par :	M. GARNIER Daniel

M. BENKHELOUF Boualem représenté par M. CECCOTTI-RICCI Roland à partir de la question n°231
M. AIT-BOUALI Omar ayant quitté la séance à partir de la question n°243

Absents : Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, M. ZORGANI Mourad, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia.

Secrétaire de séance : Mme GRARE Laurence

Direction Générale de la Dynamique de la Ville / Direction des Affaires Culturelles
Affaires Culturelles

REF : DAC2016009

Signataire : TA/HR

OBJET :Convention de coopération culturelle et patrimoniale 2016 - 2019 entre la Commune d'Aubervilliers et le Conseil départemental de la Seine Saint-Denis.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 149 du 15 septembre 2016 autorisant le Maire à régler les affaires énumérées par l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention de coopération culturelle et patrimoniale entre la Commune d'Aubervilliers et le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis,

Considérant l'intérêt de favoriser avec le département la mise en œuvre de partenariats dans le domaine du développement culturel territorial,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE la Maire à signer la convention de coopération culturelle et patrimoniale 2016-2019 entre la Commune d'Aubervilliers et le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis.

DIT que la recette correspondante sera inscrite au budget communal sur l'imputation suivante :

service	chapitre	article	fonction
705	74	7473	33

L'adjointe

Maria MERCADER Y PUIG

Reçu en préfecture le : 16/12/2016

Publié le : 16/12/2016

Certifié exécutoire le : 16/12/2016

L'adjointe

Maria MERCADER Y PUIG

